

N/REF : 20/05/2025 9H26 C:000053 I:02567
V/REF : AC/C19790
V/Email reçu le Mardi 20/05/2025 a 9H26

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BPE
IMMEUBLE : BAZ PEROUS - BPE
7 A 13, RUE ANGELE VANNIER
.
35560 BAZOUGES LA PEROUSE

Rennes, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006-Lot10 St-Malo
LOCALISATION : ALLEE 7 VANNIER - M ALILI 06 20 05 16 70 / 02 56 47 61 84
LOGEMENT N° 011332, PORTE N°1332, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : CONTRÔLE DU BEC SUITE ABSENCE EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme J DIAZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 27/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : CONTACTEUR EN MARCHE FORCÉ SUR POSITION 0
REARMEMENT DU DISJONCTEUR EN POSITION FORCE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATERIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 28/05/25 a 15H45 JDIAZ@AIGUILLON.COM
20/05 MSG LAISSÉ SUR LES DEUX NUMÉROS
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 28/05/25 A 15:45 MME J DIAZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	100,00
1,00	DEP003-Dépl.>35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	25,00	25,00
TOTAL H.T.				125,00
T.V.A. a 10,00%				12,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>137,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.